



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/33
13 novembre 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
2 février-13 mars 1987
Point 21 du projet d'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

INTRODUCTION

1. Par sa résolution 1986/52, la Commission des droits de l'homme, après avoir pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme" (E/CN.4/1986/34 et Add.1-6), a encouragé ses efforts pour octroyer des bourses et l'organisation de programmes de cours de formation aux personnes qui participent directement à l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et pour organiser des cours de formation à leur intention. La Commission a également noté l'importance des services d'experts et des séminaires au titre du programme de services consultatifs, comme moyens d'aider concrètement les Etats à appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme et en vue d'une compréhension et d'une coopération mutuelles dans ce domaine. La Commission a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour coordonner et faciliter l'octroi d'une assistance bilatérale aux Etats qui ont signalé avoir besoin d'une assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, pris note des efforts faits par le Secrétaire général pour obtenir des contributions volontaires en vue de la mise en oeuvre de projets au titre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, demandé à tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en mesure de le faire d'envisager des contributions volontaires en vue de la mise en oeuvre de projets au titre du programme de services consultatifs, et estimé que l'idée de créer un fonds d'affectation

spéciale pour les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme méritait d'être examinée davantage. Enfin la Commission a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-troisième session sur les progrès réalisés dans l'application du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, et de présenter des renseignements pertinents sur le rôle que pourrait jouer un éventuel fonds d'affectation spéciale pour les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et, si un tel fonds était établi, sur la manière dont il pourrait fonctionner.

2. Au cours de la même session, la Commission a également adopté sa résolution 1986/53 sur les services consultatifs et l'assistance technique à la Guinée équatoriale. Des renseignements sur l'application de cette résolution figurent dans un additif au présent rapport.

3. A cette session encore, mais au titre de points différents, la Commission a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, au titre du programme de services consultatifs, pour aider les Etats parties aux pactes à s'acquitter de leurs obligations quant aux rapports qui leur incombent en vertu de ces instruments et d'envisager d'organiser un cours de formation sur l'établissement des rapports relatifs à l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolutions 1986/13 et 1986/17). La Commission a également invité le Secrétaire général, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à organiser dans la région de l'Asie et du Pacifique, au titre du programme des services consultatifs, un cours de formation sur l'enseignement des droits de l'homme (résolution 1986/57).

SEMINAIRES

4. Dans le cadre des activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, un Séminaire sur l'assistance et l'aide internationales aux peuples et mouvements qui luttent contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid a été tenu à Yaoundé (Cameroun), du 28 avril au 9 mai 1986. Ce séminaire, comme cela a été indiqué dans le rapport du Secrétaire général à la quarante-deuxième session de la Commission (E/CN.4/1986/34), a été financé au moyen de ressources allouées au programme de services consultatifs. Le rapport de ce séminaire (ST/HR/SER.A/19) sera distribué aux membres de la Commission.

COURS DE FORMATION

5. Du 19 au 30 mai 1986 un cours national de formation sur les droits de l'homme a été organisé en Bolivie par le Centre pour les droits de l'homme conformément au paragraphe 4 de la résolution 1985/26, où la Commission recommandait

"... que dans les cas où l'octroi d'une assistance technique dans le domaine des droits de l'homme est envisagé à la demande d'un gouvernement, on prenne dûment en considération l'organisation de stages d'information et/ou de formation à l'intention du personnel gouvernemental approprié du pays concerné, au sujet des dispositions des normes internationales relatives aux droits de l'homme et de l'expérience acquise par les organes internationaux pertinents."

Pour organiser ce cours de formation, il a également été dûment tenu compte de la résolution 40/116 de l'Assemblée générale, où l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inviter tous les Etats parties aux cinq conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme ayant plus de deux rapports en retard à indiquer s'ils désiraient recevoir des conseils et une assistance techniques qui leur permettraient de mieux s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine. En conséquence, le Centre pour les droits de l'homme a proposé un cours de formation au Gouvernement bolivien le 3 février 1986, offre qui a été acceptée par ce gouvernement.

6. Grâce à l'assistance fournie au Gouvernement bolivien et au dévouement de la Asamblea Permanente de Derechos Humanos, organisation non gouvernementale à laquelle les autorités ont délégué un grand nombre de tâches d'organisation au niveau local, il a été possible d'achever les préparatifs en très peu de temps. Ce cours de formation national, le premier du genre, a ainsi été tenu à La Paz du 19 au 30 mai 1986.

7. Quarante-cinq personnes, dont des magistrats, des fonctionnaires des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'éducation, ainsi que des représentants de l'Asamblea Permanente de Derechos Humanos, ont participé au cours de formation, qui a été officiellement inauguré par le Président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et ancien Président de la Bolivie, M. Luis Adolfo Siles Salinas. Le cours a comporté des conférences sur les systèmes internationaux, régionaux et nationaux de protection des droits de l'homme, ainsi qu'une série d'exercices pratiques sur la rédaction des rapports nationaux aux organes chargés de veiller à l'application des traités. Le programme du cours figure dans l'annexe au présent document.

8. Comme cela a déjà été indiqué, il s'agissait du premier cours de formation purement national organisé par le Centre pour les droits de l'homme au titre du programme de services consultatifs, bien que les conférenciers soient venus de différents pays, et même de différentes régions. Le fait que toutes les conférences ont été données, toutes les questions posées et toutes les réponses fournies dans la langue maternelle des participants a contribué à créer une atmosphère franchement et plaisamment détendue, qui s'est reflétée dans les nombreux commentaires exprimés à la fin du cours.

9. Enfin le Secrétaire général aimerait exprimer ses remerciements les plus chaleureux aux autorités boliviennes pour l'aide et l'assistance qu'elles ont fournies. Il est aussi particulièrement reconnaissant à la Asamblea Permanente de Derechos Humanos pour les efforts qu'elle a faits afin de rassembler des participants, non seulement de la ville de La Paz, mais aussi de toutes les provinces boliviennes. Sans cette aide précieuse de sources gouvernementales et non gouvernementales le cours de formation n'aurait pas pu avoir lieu en 1986.

SERVICES CONSULTATIFS D'EXPERTS

10. Conformément à la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale, le programme de services consultatifs comporte également des services consultatifs d'experts dans le domaine des droits de l'homme. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport des services consultatifs de ce genre ont été fournis au Gouvernement de la Guinée équatoriale (voir par. 2 ci-dessus).

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES SERVICES CONSULTATIFS DANS
LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

11. Il peut être rappelé que dans sa présentation du point "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme", à la quarante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a informé la Commission que l'allocation budgétaire actuelle pour le programme de services consultatifs suffisait à financer un séminaire à Genève, suivi par 26 à 32 participants, ainsi que 25 bourses et certains avis d'experts à des gouvernements, à la demande de ces derniers. Etant donné qu'une grande partie du budget du programme pour 1986 a déjà été engagée pour le Séminaire sur l'assistance et l'aide internationales aux peuples et mouvements qui luttent contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid (voir par. 4 ci-dessus), toute réduction qui serait imposée dans le programme de services consultatifs aurait pour effet de réduire les autres éléments du programme. Le Sous-Secrétaire général a souligné en conséquence qu'un financement accru serait nécessaire à l'avenir pour le programme de conseils et d'assistance, mais qu'il y avait peu d'espoir d'obtenir des ressources supplémentaires de l'intérieur du système des Nations Unies étant donné la situation financière actuelle de l'Organisation.

12. Au paragraphe 12 de la résolution 1986/52, la Commission a prié le Secrétaire général de présenter des renseignements pertinents sur le rôle que pourrait jouer un éventuel fonds d'affectation spéciale pour les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et, s'il était créé, sur la manière dont il pourrait fonctionner.

13. Le Secrétaire général tient ici à déclarer qu'un éventuel fonds d'affectation spéciale serait important pour le programme des services consultatifs. Le rôle premier de ce fonds serait de rassembler des ressources extrabudgétaires afin d'appuyer ou de compléter les programmes de travail organiques des services consultatifs du Centre pour les droits de l'homme. Il pourrait apporter des ressources supplémentaires d'une nécessité urgente pour assurer l'application de décisions spécifiques de la Commission concernant l'assistance aux pays. On peut rappeler que dans le passé plusieurs pays ont présenté des projets spécifiques dans le domaine des droits de l'homme, notamment pour l'organisation de cours de formation sur l'enseignement des droits de l'homme ou pour l'élaboration de la législation ou des rapports devant être présentés conformément aux diverses conventions relatives au droits de l'homme.

14. Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, des fonds d'affectation spéciale peuvent être créés pour assurer l'exécution des activités de l'Organisation. Afin d'aider la Commission dans l'examen de cette question, des renseignements complémentaires sur les arrangements possibles concernant la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme seront présentés dans un additif au présent rapport.

Annexe

COURS DE FORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME

La Paz, 19-30 mai 1986

Matin : 9 heures à 12 heures
(pause : 10 h 15 - 10 h 45)

Après-midi : 15 heures à 18 heures
(pause : 16 h 15 - 16 h 45)

Lundi 19 mai	Inscriptions et distribution des documents Séance d'ouverture	<u>M. José Luis Gómez del Prado</u> (Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme) : Introduction générale aux droits de l'homme dans le cadre des Nations Unies; les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
Mardi 20 mai	<u>M. José Luis Gómez del Prado</u> (Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme) : La Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme	<u>M. José Luis Gómez del Prado</u> : Les organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, et leurs procédures
Mercredi 21 mai	<u>M. Edmundo Vargas Carreño</u> (Secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains (OEA)) : La protection des droits de l'homme dans le système interaméricain	<u>M. Edmundo Vargas Carreño</u> (Secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains (OEA)) : La protection des droits de l'homme dans le système interaméricain
Jeudi 22 mai	<u>M. José Luis Gómez del Prado</u> (Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme) : La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	<u>M. José Luis Gómez del Prado</u> : Exercices pratiques sur la rédaction de rapports nationaux dans l'accomplissement des obligations découlant des conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme
Vendredi 23 mai	<u>M. Daniel Zovatto</u> (Assistant à la Direction exécutive de l'Institut interaméricain des droits de l'homme) : Analyse des rapports de M. Héctor Gros Espiell, envoyé spécial, sur l'assistance à la Bolivie	<u>M. Daniel Zovatto</u> (Assistant à la Direction exécutive de l'Institut interaméricain des droits de l'homme) : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Matin : 9 heures à 12 heures Après-midi : 15 heures à 18 heures
(pause : 10 h 15 - 10 h 45) (pause : 16 h 15 - 16 h 45)

Lundi 26 mai	<u>M. José Antonio Pastor Ridruejo</u> (Professeur à l'Université de Madrid) : Problèmes relatifs à l'incorporation, à la hiérarchie, à l'application et à l'interprétation des normes internationales en matière de droits de l'homme (Déclaration universelle des droits de l'homme, pactes et autres conventions des Nations Unies) dans le droit interne (aspects législatifs judiciaires et administratifs)	
Mardi 27 mai	<u>M. Julio Prado Vallejo</u> (Membre du Comité des droits de l'homme) : Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Comité des droits de l'homme	<u>M. Julio Prado Vallejo</u> (Membre du Comité des droits de l'homme) : Exercices pratiques sur la rédaction de rapports nationaux dans l'accomplissement des obligations découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Mercredi 28 mai	Atelier sur le système bolivien de protection et de promotion des droits de l'homme, animé par quelques participants	<u>M. Julio Prado Vallejo</u> (Membre du Comité des droits de l'homme) : Exercices pratiques sur la rédaction de rapports nationaux dans l'accomplissement des obligations découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Jeudi 29 mai	Atelier sur le système bolivien de protection et de promotion des droits de l'homme : législation minimum nécessaire dans le droit interne pour donner effet aux normes internationales en matière de droits de l'homme, animé par quelques participants	<u>M. José Pastor Ridruejo</u> (Université de Madrid) : Problèmes relatifs à l'incorporation, à la hiérarchie, à l'application et à l'interprétation des normes internationales en matière de droits de l'homme (Déclaration universelle des droits de l'homme, pactes et autres conventions des Nations Unies) dans le droit interne (aspects législatifs, judiciaires et administratifs)
Vendredi 30 mai	<u>M. José de Faria</u> (Centre pour les droits de l'homme) : Mesures dans les domaines de l'information, de l'enseignement et de l'éducation pour promouvoir les droits de l'homme Evaluation du cours	Séance de clôture
